

Le P'tit Mesverois

Bulletin semestriel - Hiver 2019

Village de Noël 2019



Mairie de Mesves-sur-Loire : 15 bis, route d'Antibes - 58400 MESVES-SUR-LOIRE
Tél. : 03 86 69 04 87 - E-mail : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr - Site internet : www.mesves-sur-loire.fr

Les vœux du Maire



Mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans vos projets vont à l'ensemble de la population, avec une pensée particulière pour les plus démunis, pour ceux qui souffrent de maladie ou d'isolement et avec une pensée émue pour tous ceux qui nous ont quittés.

Au dernier recensement, notre population comptabilisait 723 habitants.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Mesvesrois qui ont rejoint notre village depuis quelques mois. Je les invite, si ils le souhaitent à participer à la vie active de notre commune et à se rapprocher de nos associations.

Dès le début de notre mandat, notre priorité a été l'assainissement.

En 2020, il n'est plus tolérable de fermer les yeux sur un fonctionnement d'un autre âge et de continuer les rejets dans le Mazou ou la Loire.

Notre équipe a donc procédé à l'achat du terrain de la station d'épuration, puis à l'étude, aux appels d'offres et les marchés ont été signés.

Les travaux ont commencé ce lundi 13 janvier.

En ce qui concerne votre raccordement au réseau, toutes les habitations concernées ont bénéficié ou bénéficieront prochainement, d'un diagnostic par le bureau d'études.

Une consultation des entreprises sera lancée par la mairie afin que vous puissiez obtenir un tarif préférentiel. Vous bénéficierez d'une subvention de l'agence de l'eau « Loire Bretagne » à hauteur de 1 600 euros par branchement et une aide de 300 euros accordée à la mairie vous sera également reversée.

Vous pouvez réaliser vous-mêmes les travaux à vos frais ou par une entreprise de votre choix, sans bénéficier de cette aide. Je me dois de vous le préciser.

Une étude financée en partie par l'agence de l'eau pour connaître l'état de notre réseau d'eau potable et repérer les fuites est prévue. Nous allons profiter de ces travaux pour éventuellement changer les canalisations défectueuses.

La voirie va subir des travaux inévitables, c'est la raison pour laquelle ces dernières années nous évitions toutes réfections onéreuses et inutiles.

En revanche, la réfection des chaussées sera inscrite comme une priorité à l'issue de ce chantier.

Les travaux du local du Parçan, après bien des complications administratives, vont se concrétiser en ce début d'année.

Le désamiantage puis la réfection des toitures de la Mairie et de la salle des fêtes ont été réalisés. Notre église n'est pas en reste et sa toiture est en cours d'achèvement, des grillages ont été posés au clocher pour empêcher les pigeons d'y pénétrer, un nettoyage et la rénovation du plancher jonché par les déjections des volatiles ont été également effectués.

La cuisine de l'école et de la salle des fêtes ont été équipées d'une nouvelle plonge et d'un lave-vaisselle.

La pose de bordures de trottoirs route d'Antibes sortie sud et le revêtement de l'impasse rue des Écoles, ainsi que la réfection des marches et du perron de la mairie sont programmés en ce début d'année.

Notre programme de 2014 prévoyait l'étude d'une salle polyvalente. La promesse a été tenue. Si vous le souhaitez, je suis à votre disposition pour vous exposer les premiers résultats de cette étude. Vous pourrez ainsi vous faire votre propre opinion sur ce projet.

Votre magasin Proximarché a été équipé d'une climatisation plus adaptée, un allègement du loyer pendant un an a été accordé à Carinne Gachon, votre épicière, par le conseil municipal soucieux de conserver ce magasin de proximité.



Je vous rappelle, dans un même esprit, qu'en début de mandat la mairie a acquis le fonds de commerce sur une offre de 12 000 euros au liquidateur judiciaire pour ne pas perdre le commerce et l'a revendu 10 000 euros à l'ancienne propriétaire.

Je reçois régulièrement des plaintes suite au stationnement route d'Antibes, la gendarmerie a verbalisé plusieurs contrevenants. Vous le savez, le code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs pour laisser l'accès aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou aux poussettes d'enfants.

Par contre, un panneau de stationnement interdit situé vers la poste n'a aucune nécessité car mal positionné et peut être contesté.

En matière de stationnement et limitation de vitesse, le maire est le seul décideur dans sa commune. Aussi, j'ai demandé à la gendarmerie de suspendre la verbalisation, le temps de trouver des solutions réglementaires en concertation avec les services de l'Etat.

Au niveau sécurité, l'opération « vigilance citoyenne » proposée par la préfecture et les services de gendarmerie, soutenue par la municipalité a été mise en place.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour connaître le référent de votre quartier si celui-ci m'y autorise.



Et enfin, puisqu'une page va se tourner, je voudrais remercier tous les membres du conseil municipal qui ont œuvré toutes ces années pour être à l'écoute, proposer de nouvelles idées, bâtir, suivre et réaliser les projets, organiser les événements de la commune, éditer les bulletins municipaux, élaborer les budgets, préparer les dossiers de subvention.

J'associe à ces remerciements les membres du personnel communal qui ont su s'adapter à notre équipe. Je remercie chaleureusement Myriam Boton, notre secrétaire, pour son dévouement. Elle a réussi à rattraper un colossal retard administratif, suite à une défaillance de son prédécesseur ; et cela en travaillant trois jours par semaine.

Depuis le 6 janvier, elle est secondée par Sandrine Bocquet et je lui souhaite la bienvenue dans notre commune.



En ce début d'année, Sophie Macrez totalisera trente années de service au sein de la collectivité. Son dévouement, sa loyauté et sa gentillesse sont appréciés des enfants de l'école auxquels elle a servi un grand nombre de repas.

J'en profite également pour souhaiter la bienvenue à Monsieur Aubert, notre nouvel instituteur, qui s'est déjà fait une réputation sportive en intéressant les enfants au rugby pendant les pauses et bientôt au vélo avec ce projet

de sortie, prévue au printemps qui consistera à rallier le circuit de Nevers/Magny-Cours à bicyclette.

Je lui ai promis ma participation quoi qu'il arrive.

Avis aux amateurs cyclistes pour aider à l'encadrement !

Il y a un an, je vous annonçais le legs de notre généreuse donatrice, Madame Simone Daignas. Cette nouvelle a été largement médiatisée, c'était inévitable.

Le plus dur reste à faire ! La cohésion entre les habitants ne va pas être simple.

Madame Daignas, par son geste a réussi à intéresser les habitants à la vie communale.

En effet, ma fonction de Maire et l'ensemble de mon équipe ont été, ces derniers temps, l'objet de nombreux commentaires. C'est une bonne chose. Les critiques constructives nous permettent d'avancer. Mais j'en suis convaincu : Les Mesverois détestent les donneurs de leçons, leur opinion sur notre sérieux est déjà bien ancrée.

Soyez rassurés, je ne suis pas atteint par le Blues du maire.

Ces 19 années d'élus m'ont permis de m'enrichir par l'approche de problèmes nouveaux et surtout par le contact avec mes collègues élus des communes de notre territoire.

A plusieurs reprises, j'ai été sollicité par la presse qui me demandait si je serais candidat à un nouveau mandat en 2020.

Je n'ai pas donné suite car cette information, je vous la réservais à vous, qui vous intéressez à la vie de votre commune et à l'action de votre municipalité.

Alors... Oui, je serai candidat aux élections municipales 2020 et j'espère que d'autres personnes le seront également pour que s'exerce pleinement la démocratie.

Je vous remercie pour votre amitié et la confiance que vous nous avez accordée tout au long de ce mandat.

**Votre Maire,
Bernard Gilot**

ASSAINISSEMENT

La commune de Mesves-sur-Loire a lancé la réalisation d'un assainissement collectif dans le bourg.

Les travaux ont débuté le 13 janvier. Les rues concernées par la création d'un réseau séparatif (un réseau pour les eaux usées qui seront traitées à la station d'épuration et conservation du réseau actuel pour les eaux pluviales avec rejet dans le Mazou) sont : rue Pouilly, rue de Neuville, route d'Antibes (rive droite), rue des Écoles, rue de Loire, rue du Carroux, rue Basse, rue du Mazou, rue du Poëlon, rue du Cloître (en partie).

Les travaux route d'Antibes rive gauche-centre bourg avaient été réalisés lors des travaux d'aménagement de la rue.

Les autres rues de la commune resteront avec un réseau unitaire (réseau commun pour les eaux usées et les eaux pluviales) pour l'instant mais elles seront raccordées au nouveau réseau d'assainissement collectif.

La station d'épuration sera créée sur une parcelle communale route d'Antibes sortie Nord, il s'agira d'un filtre planté de roseaux.

Les rues du bourg étant étroites, la circulation et le stationnement seront interdits lorsque l'entreprise interviendra. Cependant, les interventions seront planifiées rue par rue et les tranchées refermées en fin de journée pour permettre aux riverains un accès le soir et les week-ends.

Merci pour votre compréhension.



***En raison des élections municipales des 15 et 22 mars,
il nous est impossible de vous communiquer le calendrier des manifestations 2020.***

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2019

Convocation du 26 septembre 2019

Présents : MM. et Mmes GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - DEROUX Jean-Marc - LEFIEUX Isabelle - POIRIER Pascal - SÈDE Samerha - CHARLON Emmanuel - GOUGRY Anne-Marie - JUNCHAT François

Absente excusée : Mme CHICON Slajdana (donne pouvoir à M. GILOT Bernard)

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Michel

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 18h30.

Avant d'entamer le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour trois points :

- Ajustements budgétaires - virement de crédit et création d'une nouvelle opération.

- Adhésion au nouveau pôle santé du CDG.

- Choix du cabinet d'architectes pour la construction de la salle polyvalente.

◆ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité le Compte-rendu du conseil tenu le 21 juin 2019 est approuvé et signé.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-04-01 : VIREMENT DE CRÉDITS BUDGET PRINCIPAL

Le Maire explique au Conseil Municipal que des virements de crédits sont nécessaires. Selon la répartition suivante :

1) Augmentation de 30 000 € vers l'opération 135 : désamiantage Mairie et Salle des fêtes / compte 2158

S'équilibrant par :

Une diminution de 10 000 € de l'opération 113 : construction salle des fêtes / compte 2313

Une diminution de 20 000 € du chapitre 2315 de l'opération 135

2) Les travaux de climatisation au Proximarché n'étaient pas prévus au moment du vote du budget, le maire propose le virement de crédits suivant :

Augmentation de 10 000 € vers l'opération 141 : nouvelle opération travaux épicerie / compte 21318.

S'équilibrant par :

Une diminution de 10 000 € de l'opération 113 : construction salle des fêtes / compte 2313

3) Augmentation de 35 000 € vers l'opération 118 : travaux trottoirs et caniveaux / compte 2313

S'équilibrant par :

Une diminution de 35 000 € de l'opération 113 : construction salle des fêtes / compte 2313

4) Augmentation de 5 000 € vers l'opération 133 : Cantine école / compte 2188

S'équilibrant par :

Une diminution de 2 500 € de l'opération 113 : construction salle des fêtes / compte 2313

Une diminution de 2 500 € du compte 2315 de l'opération 133

Le lave-vaisselle de l'école a été remplacé mais les crédits sont insuffisants pour régler l'intégralité de la facture.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative et les virements de crédits détaillés ci-dessus.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-04-02 : ADHÉSION AU NOUVEAU PÔLE SANTÉ DU CDG

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statu-

taires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés

de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de gestion.

Considérant que le Centre de gestion de la Nièvre a mis en place un pôle santé sécurité au travail regroupant un service de médecine préventive.

Considérant les prestations offertes par le Pôle santé sécurité au travail du Centre de gestion de la Nièvre telles que décrites dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Adhère à compter du 1^{er} janvier 2020 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé sécurité au travail

➤ Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-04-03/18 : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZH 50 et ZH 51

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Charles de Genouillac, propriétaire des parcelles ZH 50 et ZH 51, en a proposé la vente à la municipalité. Le terrain est d'une superficie de 2480 m² et le bâtiment de 500 m².

Le prix de vente proposé pour le terrain et le bâtiment est de 70 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'acheter les parcelles ZH 50 et ZH 51 et charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les procédures administratives nécessaires pour finaliser cette acquisition.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-04-04 : ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC E-BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

ayant pour objet le développement de services numériques, et constitué entre les membres fondateurs suivants :

- Le Conseil régional de Bourgogne
- Les Conseils départementaux de la Côte d'Or, la Nièvre, La Saône-et-Loire, l'Yonne

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne.

Le Groupement d'Intérêt Public E-Bourgogne-Franche-Comté est régi par :

• sa convention constitutive adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents d'e-bourgogne en AG le 27 septembre 2013 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 20 novembre 2013 au Journal officiel,

• la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit.

Il est proposé à la commune de Mesves-sur-Loire :

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de

développer une plate-forme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

- l'adhésion prendra effet à partir de ce jour,
- de désigner Monsieur le Maire, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Madame, Monsieur le 1^{er} adjoint, en tant que membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

DÉCIDE à l'unanimité d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public à compter de ce jour

DÉSIGNE le Maire en tant que représentant et son 1^{er} adjoint en tant que suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

◆ **DÉLIBÉRATION 2019-04-05 :**
CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Suite à l'admission de Monsieur Christophe Guillaumat le 11 juillet 2016 à « l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe » pour la spécialité « espaces naturels, espaces verts » et option « bûcheron, élagueur », Monsieur le Maire, lors du conseil municipal du 21 octobre 2016 avait proposé son inscription au tableau d'avancement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait validé cette proposition. Celle-ci n'a jamais été mise en application. Monsieur le Maire rappelle que l'agent avait passé cet examen professionnel sur les conseils de l'ancienne secrétaire afin d'être responsable du service technique. Monsieur le Maire précise que le coût pour la collectivité est de 70.67 € par mois (charges patronales et salariales incluses). Son dossier a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) le 20 mai 2019.

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation. Il précise que selon le plan de reclassement du 1^{er} janvier 2017, le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe a été remplacé par le grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Le Maire propose de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps complet de Monsieur Christophe Guillaumat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet et accepte la suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019.

◆ **DÉLIBÉRATION 2019-04-06 :**
CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire explique que Sophie MACREZ a fêté en septembre ses 30 ans dans la collectivité, elle peut à ce titre prétendre à un avancement de grade. Nous avons préparé le dossier pour la CAP qui se tiendra à partir du 9 octobre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de favoriser sa montée en grade. Pour cela, il propose de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet et d'ouvrir le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non-complet de 28 heures et accepte la suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet de 28 heures à compter du 1^{er} janvier 2020 après avis favorable de la CAP.

Le Conseil Municipal propose l'octroi d'une prime dont le montant pourrait aller jusqu'à 500 € et se questionne sur la possibilité pour l'agent de bénéficier de jours de congés supplémentaires. Il demande à ce que Madame Macrez se renseigne pour bénéficier de la médaille des 30 ans.

◆ **DÉLIBÉRATION 2019-03-07 :**
SOUSCRIPTION DE LA GARANTIE ASSURANCE DU PERSONNEL AUPRÈS DE GROUPAMA

Le Maire explique que la mairie avait souscrit depuis de nombreuses années un contrat d'assurance garanties statutaires - assurance du personnel auprès de la CNP, pour un montant de 7 872 € en 2016.

Cette somme est budgétisée tous les ans.

Compte tenu des problèmes de secrétariat des trois années passées, les règlements n'ont pas été effectués.

Donc le contrat a été résilié par l'assureur. De ce fait, la collectivité a perdu le bénéfice des garanties et lors des 7 mois d'arrêt de travail du secrétaire de mairie défaillant, la collectivité a dû payer l'intégralité des charges salariales et patronales de la personne arrêtée en plus du salaire de sa remplaçante.

Le Maire propose de souscrire un nouveau contrat auprès de Groupama, le montant du contrat proposé est de 6 892 € pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et donne à l'unanimité mandat au Maire pour choisir Groupama comme assureur pour la garantie assurance du personnel.

◆ **DÉLIBÉRATION 2019-03-08 :**
ASSAINISSEMENT - EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 juin 2019, le Conseil s'est opposé par la délibération n° 2019-03-01 au transfert à la communauté de communes des compétences EAU et ASSAINISSEMENT. Ce transfert se fera au plus tard en 2026.

Il avait alors été discuté en conseil de la pertinence de contracter un emprunt pour effectuer les travaux projetés.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt d'emprunter sur des montants et une durée maximaux acceptés par un établissement bancaire et par les lois en vigueur. L'objectif étant de conserver notre trésorerie pour des projets pérennes propres à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à entamer les démarches auprès des banques pour contracter un emprunt.

◆ **DÉLIBÉRATION 2019-03-09 :**
ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a procédé à la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de création du système d'assainissement collectif dans le bourg de Mesves-sur-Loire.

Il a été réalisé 2 appels d'offres :

1. Création d'un système d'assainissement collectif sur la commune de Mesves-sur-Loire

a. lot 1 : Construction d'une station d'épuration de type lits plantés de roseaux

b. lot 2 : Création de postes de relèvement

2. Accord cadre à bons de commande sur la commune de Mesves-sur-Loire pour travaux de création de réseau et branchement d'assainissement collectif, renouvellement de réseau, raccordement de branchement d'eau potable et réfection de voirie.

Pour le marché " Création d'un système d'assainissement collectif sur la commune de Mesves sur Loire -

lot 1 : Construction d'une station d'épuration de type lits plantés de roseaux" l'offre de la société MERLIN TP a été retenue pour un montant de 372 642.00 € HT

Pour le marché " Création d'un système d'assainissement collectif sur la commune de Mesves sur Loire -

lot 2 : Création de postes de relèvement" l'offre de la société HYDRELEC a été retenue pour un montant de 201 590.00 € HT

Pour le marché " Accord cadre à bons de commande sur la commune de Mesves-sur-Loire pour travaux de création de réseau et branchement d'assainissement collectif, renouvellement de réseau, raccordement de branchement d'eau potable et réfection de voirie" l'offre de la société MERLOT TP a été retenue avec un rabais de 2 % par rapport au bordereau de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour et 1 voix contre :

1° Attribue les marchés de travaux aux entreprises MERLIN TP, HYDRELEC et MERLOT TP comme défini ci-dessus

2° Donne pouvoir à Monsieur le Maire :

- pour signer le marché de travaux,
- pour en poursuivre l'exécution.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-03-10 :

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR PAYER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire explique au Conseil que la commune ne peut pas payer les factures de Mme Maringe et de ses sous-traitants pour les travaux d'études qu'ils ont réalisés dans le cadre du réaménagement du square de l'église.

En effet, il n'a pas été fait de délégation au maire en début de mandat.

Monsieur le Maire demande au Conseil la délégation de signature pour payer Madame Dominique Maringe Architecte et ses sous-traitants (ITC).

Le Conseil Municipal après délibération autorise le Maire à payer les factures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-03-11 : DÉLÉGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire explique à ses conseillers qu'il est entravé dans de nombreuses démarches administratives car il n'a pas été fait de délégation générale en début de mandat.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1 - De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal et dans les limites du budget de l'année en cours, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

8 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

9 - De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

Prend acte que cette délibération est à tout moment révocable

Autorise que la présente délégation soit exercée par les suppléants du maire en cas d'empêchement de celui-ci

Prend acte que le Maire rendra compte à chaque réunion de Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-03-12 : AVIS SUR LE PPRI

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral n°58-2019-09-02-001 en date du 2 septembre 2019, il convient d'émettre un avis sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Loire - Val de la Charité sur Loire.

Après avoir étudié le PPRI, le Conseil Municipal n'émet aucune réserve.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-03-13 :

ADOPTION DU RAPPORT DE L'EAU 2017

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Mesves-sur-Loire.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-03-14 :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE PETANQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la création d'une nouvelle association sur la commune : Mesves Pétanque. Il précise que celle-ci lui a présenté un dossier de demande de subvention d'un montant de 2 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 3 voix contre, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association Mesves Pétanque.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-03-15 :

CREATION D'UN CITY PARK

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une demande des jeunes de la commune un projet de City Park est né. Ce projet s'inscrit dans une volonté de la municipalité de proposer à ses jeunes habitants de profiter d'équipements ludiques et sécurisés dans le cadre de leurs loisirs. Un montant de 80 000 € a été budgétisé pour la création de cet espace.

Après s'être assuré de la volonté générale de poursuivre la mise en place de ce projet, Monsieur le Maire propose :

- de baser cet espace sur les parcelles ZH 50 et ZH 51 que la municipalité a décidé d'acheter à Monsieur de Genouillac.

- de solliciter des subventions notamment auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- approuve la création d'un City Park près de l'école communale sur les parcelles ZH 50 et ZH 51

- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour obtenir des devis complémentaires et entamer des demandes de subventions auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de tout autre établissement public local susceptible d'aider financièrement la collectivité dans l'achat de cette infrastructure sécurisée qui devra répondre aux normes de sécurité en vigueur.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-03-16 :

CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LA RÉALISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à la commission des appels d'offres pour la réalisation de la future salle polyvalente ainsi que l'aménagement de ses abords, les membres de la commission ont proposé le cabinet PANORAMA ARCHITECTURE.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir le cabinet PANORAMA ARCHITECTURE pour la réalisation du projet de la salle polyvalente ainsi que l'aménagement de ses abords

- autorise le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

◆ DÉLIBÉRATION 2019-03-17 :

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA PARCELLE AB 470 DU PLU DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE LIMITROPHE DE LA COMMUNE DE MESVES-SUR-LOIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU l'arrêté préfectoral n° 58-2019-06-25-001 relatif à l'ouverture d'une enquête publique pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque située sur la commune de la Charité-sur-Loire, CONSIDÉRANT la demande faite par la Société CPV SUN 40 pour cette implantation sur le territoire de la Charité-sur-Loire,

CONSIDÉRANT que le terrain «champ de la Mouchetterie» est limitrophe de la Commune de Mesves-sur-Loire,
 CONSIDÉRANT que cette enquête publique concerne également les administrés de Mesves-sur-Loire
 ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

◆ **QUESTIONS DIVERSES :**

Remerciement de Mme Gachon.

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une lettre de remerciement de Mme Gachon, suite à la décision du Conseil Municipal du 21 juin dernier de l'exonérer de son loyer et de ses charges pour son local Proximarché pendant une durée de 12 mois. Une habitante de la commune se plaint régulièrement du stationnement des voitures sur le trottoir devant son domicile à proximité du magasin Proximarché. Il n'est pas possible

d'installer des plots à cet endroit. Le Conseil Municipal propose de rappeler dans le prochain bulletin municipal que le stationnement sur les trottoirs est interdit par la loi et passible d'une amende de 135 €.

Vigilance Citoyenne

Le maire va relancer le projet au niveau du représentant de la Charité-sur-Loire.

Une conseillère explique qu'au niveau de la route d'Antibes dans le sens Paris-Nevers, le panneau de signalisation 30 est masqué par le radar pédagogique. Une demande sera faite au Conseil Départemental pour ajouter un nouveau panneau pour annoncer la zone réglementée à 30km/h en amont.

Plus de points n'étant évoqués par les participants, la séance est levée à 21h00.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2019

Convocation du 28 novembre 2019

Présents : MM. et Mmes GILOT Bernard - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - DEROUX Jean-Marc - POIRIER Pascal - SEDE Samerha - CHARLON Emmanuel - CHICON Slajdana
Représentés : M. et Mmes GUILLOT Michel donne pouvoir à SCHMITT Jacques - LEFIEUX Isabelle donne pouvoir à ROSIER Marie Evelyne - GOUGRY Anne-Marie donne pouvoir à GILOT Bernard
Absents : MM. JUNCHAT François - POITOU Arnaud
Secrétaire de séance : Mme ROSIER Marie Evelyne

Le quorum est atteint

La séance est ouverte à 18h30.

Le Maire explique au Conseil Municipal que des virements de crédits sont nécessaires.

◆ **DÉLIBÉRATION 2019-05-01 :**

VIREMENT DE CRÉDITS BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Diminution	Augmentation
D023 : Virement section d'investissement	1166.00€	
Total D023 : Virement section d'investissement	1166.00 €	
D6811 : Dot. Amort.immos incorp. & corp		1166.00 €
Total D042 : Opérations d'ordre entre section		1166.00 €
R021 : Virement de la section de fonctionnement	1166.00 €	
Total R021 : Virement de la section de fonctionnement	1166.00 €	
R28041642 IC : Bâtiments et installation		1166.00 €
Total R040 : Opérations d'ordre entre section		1166.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative et les virements de crédits détaillés ci-dessus.

◆ **DÉLIBÉRATION 2019-05-02 :**

VIREMENT DE CRÉDITS BUDGET EAU

Désignation	Diminution	Augmentation
D28156 : Matériel spécifique d'exploitation		1500.00 €
Total D040 : Opérations d'ordre entre section		1500.00 €
D6811 : Dotation aux amortissements		1500.00 €
Total D042 : Opérations d'ordre entre section		1500.00 €
D203 : Frais d'étude, de R&D et frais	1500.00 €	
Total D20 : Immobilisations incorporelles	1500.00 €	
R 7011 : Eau		1500.00 €
Total R70 : Ventes prod. Fab, prest. serv, mar.		1500.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative et les virements de crédits détaillés ci-dessus.

◆ **DÉLIBÉRATION 2019-05-03 :**

VIREMENT DE CRÉDITS BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Diminution	Augmentation
D023 : Virement à la section d'investissement		1324.00 €
Total D023 : Virement à la section d'investissement		1324.00 €
D1391 : Subventions d'équipement		1324.00 €
Total D040 : Opérations d'ordre entre section		1324.00 €
R021 : Virement section exploitation		1324.00 €
Total R021 : Virement de la section de fonctionnement		1324.00 €
R 777 : Quote-part des subventions d'inves., v..		1324.00 €
Total R042 : Opérations d'ordre entre section		1324.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative et les virements de crédits détaillés ci-dessus.

La séance est levée à 19h.

Secrétariat :
Mairie de Mesves-sur-Loire



Bienvenue à Myriam et Sandrine

**CERTAINS CHIFFRES DONNÉS PAR LE JOURNALISTE DANS L'ÉMISSION « GRANDS REPORTAGES »
 DIFFUSÉE LE DIMANCHE 5 JANVIER 2020 SUR TF1 SONT ERRONÉS.**



Carinne vous présente ses meilleurs vœux

DÉPÔT DE PAIN
LIVRAISON À DOMICILE

33, route d'Antibes - Tél. : **03 86 37 94 09**

HORAIRES D'HIVER :

mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 7h/13h et 16h/19h
samedi, dimanche : 8h/12h30

HORAIRES D'ÉTÉ :

mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 7h/13h et 16h/20h
samedi, dimanche : 8h/13h

FERMÉ LE LUNDI



COMPTEURS D'EAU

**SI VOUS DÉMÉNAGEZ
OU EMMÉNAGEZ,
N'OUBLIEZ PAS DE REMETTRE
VOTRE RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU
AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE.**

État civil

DÉCÈS :

9/07/2019 : Jacques Jean LEFEVRE

13/12/2019 : Hélène MINET née RATODIARISOA

ÉLECTIONS MUNICIPALES

DIMANCHE 15 MARS ET DIMANCHE 22 MARS 2020

- Date de clôture des inscriptions sur les listes électorales, le vendredi 7 février 2020 à minuit. (art. L 17 du code électoral).
- Réception par la préfecture des déclarations de candidature en vue du 1^{er} scrutin, jeudi 27 février 2020 à 18h. (art.L 267 du code électoral).
- Réception par la préfecture des déclarations de candidature en vue du 2nd tour, du lundi 16 mars au mardi 17 mars 18 h.

COLLECTE DES DÉPÔTS SAUVAGES AUX PIEDS DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE



Une collecte des dépôts sauvages réalisés aux pieds des colonnes d'apport volontaire est actuellement réalisée par une équipe de la commu-

nauté de communes tous les jours sur le secteur de l'ancienne Communauté de Communes Loire et Nohain. Il est proposé d'étendre ce service à l'ensemble des communes du territoire. Après une analyse de terrain, deux types de site ont été identifiés :

- Site avec de nombreux dépôts
- Site où les dépôts sont moins nombreux.

Les sites les plus problématiques seront collectés trois fois par semaine, les autres deux fois par semaine.

La collecte sera également l'occasion pour les agents de réaliser une vérification des taux de remplissage des colonnes.

Ainsi, en cas de seuil critique nous pourrons alerter les prestataires de collecte.

La commission environnement a souhaité tester cette réorganisation durant le 1^{er} trimestre 2020.

Un bilan sera réalisé la première quinzaine d'avril. Pour donner suite à ce bilan, soit le service tel que proposé sera pérennisé, soit des modifications seront apportées.

PARTICIPATION CITOYENNE



Le 20 novembre 2019, la commune de Mesves-sur-Loire est rentrée dans le dispositif « participation citoyenne » encadré par la gendarmerie de la Nièvre. La convention a été signée par B. GILOT, Maire et le sous-préfet de Cosne-sur-Loire et Clamecy.

La démarche « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune, à adopter une attitude solidaire et vigilante et à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.



Commémoration du 11 novembre



A l'occasion de la commémoration du 11 novembre, le message national a été lu par le jeune Jarod SÈDE. Ce dernier s'est investi dans la transmission de la mémoire aux plus jeunes générations, avec un hommage aux troupes françaises engagées pour la paix et contre le terrorisme.

C'était l'occasion pour Monsieur le Maire de présenter la plaque honorant Madame Daignas, bienfaitrice de notre commune, dont le nom ornera prochainement un lieu ou un site de notre commune. Cette plaque a été déposée sur la pierre tombale de la famille.

La transmission des valeurs républicaines et des principes de laïcité est un devoir pour chaque citoyen. La municipalité y est très attachée.



Votre association culturelle, Mesves Anim, vous présente, depuis sa création, un panel de styles musicaux et de chants.

Au gré des concerts, vous avez pu découvrir ou redécouvrir des airs lyriques accompagnés au piano, des standards de comédies musicales, des chants populaires et traditionnels, un concert de trompes de chasse, un orchestre de cordes sur des œuvres de Bach, du Jazz, de la Pop Rock, un concert-lecture basé sur l'œuvre de Colette et tout dernièrement du Gospel, à la demande de la plupart de notre fidèle public. Ainsi, le chœur Charitois « Charity Gospel » accompagné par des membres du célèbre « Urban Gospel » de Saint-Amand-Montrond vous a interprété les œuvres d'un répertoire riche et intergénérationnel, le vendredi 15 novembre, dans l'église de notre commune.

Réunir 110 personnes dans notre église, 30 choristes et plus de 80 spectateurs, un vendredi soir était pour nous un défi que nous avons relevé grâce à votre fidélité et à la confiance que vous nous témoignez.

Pour cause d'élections municipales, il ne nous est pas possible de vous proposer un concert de printemps. Le calendrier électoral est ainsi fait...

Au plaisir de vous revoir et meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020.

L'équipe de Mesves Anim'

Noël de la municipalité

Le 7 décembre, la salle des fêtes était bien trop petite pour accueillir enfants et parents qui ont répondu très nombreux à l'invitation de la municipalité.

L'animation du spectacle était assurée par le talentueux magicien Marc Anthéor venu de Coulanges-les-Nevers.

Les enfants ont été récompensés par des baguettes magiques et des diplômes de magicien.

L'arrivée du Père Noël était très attendue. Le vieux bonhomme a distribué des friandises puis, l'après-midi s'est terminé par un joyeux goûter préparé et servi par les élus.



Noël des enfants à l'école



Le 2 décembre 2019, les élèves de l'école de Mesves-sur-Loire ont participé à une rencontre rugby à la Charité-sur-Loire. Une journée riche en émotion.

Pour clôturer l'année 2019, nous avons regardé des photos de la rencontre rugby le matin.

Il a été remis en présence de M. le Maire, M. Charpy, Mme Macrez et M. Aubert, un ballon de rugby à chaque élève ainsi qu'un diplôme.

Et pour terminer la journée, nous sommes allés au cinéma à Nannay l'après-midi voir le film « Donne-moi des ailes ».

Une belle journée pour terminer l'année 2019 et pour bien débiter les vacances de Noël.

Noël des aînés



Le 15 décembre, plus de 30 convives se sont retrouvés dans une très bonne ambiance au Restaurant « Le Relais de Pouilly » pour apprécier le repas offert par la municipalité.

Kir à la pêche et son assiette apéritive

Tatin d'endives au comté **ou** Œufs en meurette

Cuisse de pintade farcie accompagnée de sa purée de patate douce et de sa crème de champignons

ou

Pavé de saumon grillé sur peau accompagné de ses trois riz et de sa crème de gentiane

Parfum de nos campagnes dans son enclos de verdure

Biscuit glacé au marc de Bourgogne

Douce noirceur

48 colis alimentaires ont été distribués aux personnes qui ne pouvaient pas être présentes au repas.

Village de Noël 2019

Un grand merci aux nombreux bénévoles et au public fidèle qui ont contribué généreusement à la réussite de la 19^e édition du Village de Noël de notre village.

C'est grâce à une équipe d'une vingtaine de bénévoles, chacune et chacun dans sa mission, qu'a été réalisé votre village de Noël avec un succès bien mérité car, pour en arriver là...

Dimanche 22 décembre - 5h30 : l'équipe sur le terrain doit faire face à une tempête. Des barnums menacent d'être emportés par le vent, il tombe des averses répétées qui contrarient les dernières mises au point, les premiers exposants arrivent mais préfèrent se réfugier dans leur voiture.

La galère. Mais courage et ténacité ont gagné ! A l'étonnement même de certains visiteurs venant d'autres contrées où les festivités ont été annulées pour cause d'intempéries. (Nevers, Fourchambault etc...)

C'était mal connaître l'équipe Mesveroise !

Le public a été particulièrement nombreux, des stands ont été dévalisés (boudin, beignets...). Le Père Noël a fait son apparition pour le plus grand plaisir des petits et les animaux de la ferme ont attiré nombre d'enfants. Le manège a également été très prisé, des tickets ont été offerts aux élèves du regroupement pédagogique.

Mesves Anim' a reçu des messages de remerciement et de sympathie de la part d'exposants, à la fois pour l'aide que nos bénévoles ont apportée à l'installation des stands des commerçants mais aussi pour avoir tenu le coup face aux éléments météo.

Le bénévolat est une des forces de notre village. La qualité des prestations et des spectacles, le calendrier très fourni et l'amitié inter-associative sont la marque de fabrique du dynamisme qui anime notre village. Sachons protéger cette ambiance et cette chance que certains nous envient !



Comité des Fêtes

En ce début d'année 2020, le comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux et vous remercie pour votre fidélité et votre confiance.

Le Président, Jean-Luc BAQUIÉ
et son équipe

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS :



DIMANCHE 10 MAI 2020
FÊTE DE LA GRENOUILLE



SAMEDI 13 JUIN 2020

SAMEDI 18 JUILLET 2020
FÊTE DE LA ST-CHRISTOPHE



SAMEDI 17 OCTOBRE 2020
MOULES FRITES



ASCM « Les Mille Pattes »

Le président, les membres du bureau de l'ASCM « Les Mille Pattes » présentent à tous les Mesverois et Mesverois leurs vœux les meilleurs pour 2020. Que cette année vous apporte joie, bonheur, sérénité et surtout la santé.

À l'instar des années précédentes, l'ASCM « Les Mille Pattes » a organisé sa première randonnée de l'année sur la commune de Mesves sur Loire.

Ce dimanche 5 janvier 2020, sous un ciel clément, ce n'est pas moins d'une trentaine de personnes qui se sont retrouvées devant l'église, dont Sophie et Daniel MINET, anciens membres du bureau de l'ASCM.

Le départ donné à 9 heures, ces marcheurs ont déambulé dans les rues et les chemins alentours sur un circuit de 11 kilomètres, concocté par le maître randonneur Pierre LEPOURTOIS. Ce dernier a, comme à son habitude, su intéresser les participants en leur contant des anecdotes, faits historiques ou légendes au gré de leur passage dans les différents points particuliers ou devant des stèles et monuments.



Après cette première randonnée, et comme le veut la tradition, l'ASCM a convié les trois sections de l'association à se rassembler pour fêter l'Épiphanie. Cela tombait bien puisque c'était le jour même.

En l'absence du président, c'est la vice-présidente Carole GUYON qui a prononcé le mot d'accueil, remerciant le maire, Bernard GILOT pour le soutien apporté par la commune tout au long de l'année.

Elle a également remercié les membres du bureau et les divers intervenants pour leur engagement ainsi que l'ensemble des adhérents pour leur participation et leur motivation, avant de présenter les vœux du bureau pour 2020.

À l'issue, la galette des rois a été partagée, en toute simplicité et convivialité autour du verre de l'amitié.

Merci à tous et encore bonne et heureuse année.

*Le président,
Gérard MAGRÉ*



DATES SCRABBLE DUPLICATE

Les vendredis 14 février, 13 mars, 3 avril, 15 mai, 5 et 26 juin à 14h00.
(sous réserve de modifications).

CONCOURS DE BELOTE

(limité à 40 équipes)

organisé par l'ASCM « Les Mille Pattes »

DIMANCHE 29 MARS 2020 à 14 h

à la salle des fêtes de Mesves-sur-Loire

NOMBREUX LOTS



Mesves pétanque



Voeux 2020 :

Le club de pétanque de Mesves-sur-Loire souhaite une très bonne et heureuse année 2020 à tous nos lecteurs et amis pétanqueurs. Que ce soit une année sportivement positive.

Projets :

Le début de saison commence, les membres du bureau sont toujours très actifs pour la recherche de sponsors afin d'obtenir des tenues officielles et d'organiser leur premier concours. Tout partenaire voulant aider notre association à grandir est le bienvenu.

Pour ce début de saison 2020 le club Mesves Pétanque sera présent à la coupe d'hiver organisée au boulodrome de Nevers. 4 équipes de 6 joueurs dont une femme par équipe sont inscrites pour la compétition qui a commencé le dimanche 12 janvier suivi du dimanche 19 janvier, 26 janvier et le 2 février.

Nous sommes actuellement 35 licenciés dont 9 féminines dans le club.

Le secrétaire, Quentin MARQUÈS

**Pour tout renseignement
afin d'adhérer à notre association
contacter M. Fabrice JOLIVEAU
au 06 69 48 32 22**



Société de chasse « Le Faisan »

La société de chasse souhaite une bonne année et une très bonne santé pour l'année 2020 à tous les administrés de Mesves.

La société de chasse tient à remercier toutes les personnes qui participent aux manifestations organisées par les chasseurs. Elle remercie également la municipalité pour le prêt de la citerne.

Le travail des chasseurs c'est aussi cela, donner de l'eau à la faune sauvage pendant les fortes chaleurs, entretenir certains chemins et pont qui profitent aussi aux pêcheurs et promeneurs.

Le Président, Philippe DERROY



Club de l'Étang

Les membres du bureau et tous les adhérents du club de l'Étang vous souhaitent une belle et bonne année 2020.

En juillet et août le club a fonctionné comme d'habitude avec un effectif légèrement réduit à cause des grandes vacances.

Le 24 septembre : La réunion au Relais de Pouilly autour d'une bonne table a ravi comme d'habitude, les 36 adhérents présents ce jour là.

Le 30 octobre : La journée récréative sur la Magnétothérapie fut très instructive pour les 30 personnes présentes. Après le repas offert, un loto a clôturé cette réunion.

Le 27 novembre : Le loto Club a eu du succès. Un grand merci à tous, surtout aux personnes non-adhérentes qui avaient bien voulu se joindre à nous.



Le 19 Décembre : Le club a terminé l'année 2019 avec à l'heure du goûter la traditionnelle bûche de Noël.

La Présidente,
Monique SAUBION

A vos agendas !

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER EN 2020.

REPAS DANSANT

DIMANCHE 8 MARS 2020

Salle des Fêtes de Mesves-sur-Loire.

OUVERT À TOUS (adhérents ou non-adhérents)

RÉUNION PROCONFORT

MERCREDI 29 AVRIL 2020

Salle des Fêtes de Mesves-sur-Loire.

OUVERT À TOUS (adhérents ou non-adhérents)

JOURNÉE FLORILÈGE AU PARC FLORAL D'ORLÉANS

MARDI 16 JUIN 2020

Nous projetons cette journée avec Michèle Laurent présidente du club « Loisirs et Découvertes » de Pouilly-sur-Loire. Ce projet sera réalisable si nous avons au minimum 30 personnes. Le matin nous aurons la présentation de la gamme FLORILÈGE. A 12h repas au restaurant et l'après-midi visite du Parc en petit train. Aller et retour en car.

PRIX : 25 euros tout compris (adhérents ou non-adhérents).

RENDEZ-VOUS HABITUELS DU CLUB : 1^{ER} ET 3^E MERCREDIS DU MOIS.

Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus. Tél . : 03 86 69 08 81

UN GRAND MERCI À TOUS NOS LECTEURS !

La commission du bulletin municipal vous remercie de l'intérêt que vous avez apporté à notre travail tout au long de ce mandat.

Ce fut un réel plaisir de relater la vie de notre village auquel nous sommes très attachés.

Notre meilleure récompense ce sont vos nombreux messages d'encouragements, vos remarques sympathiques, vos commentaires constructifs qui nous ont donnés cette satisfaction du travail accompli.

Anne-Marie Gougry, Evelyne Rosier, Pascal Poirier, Jean Marc Deroux, Bernard Gilot.